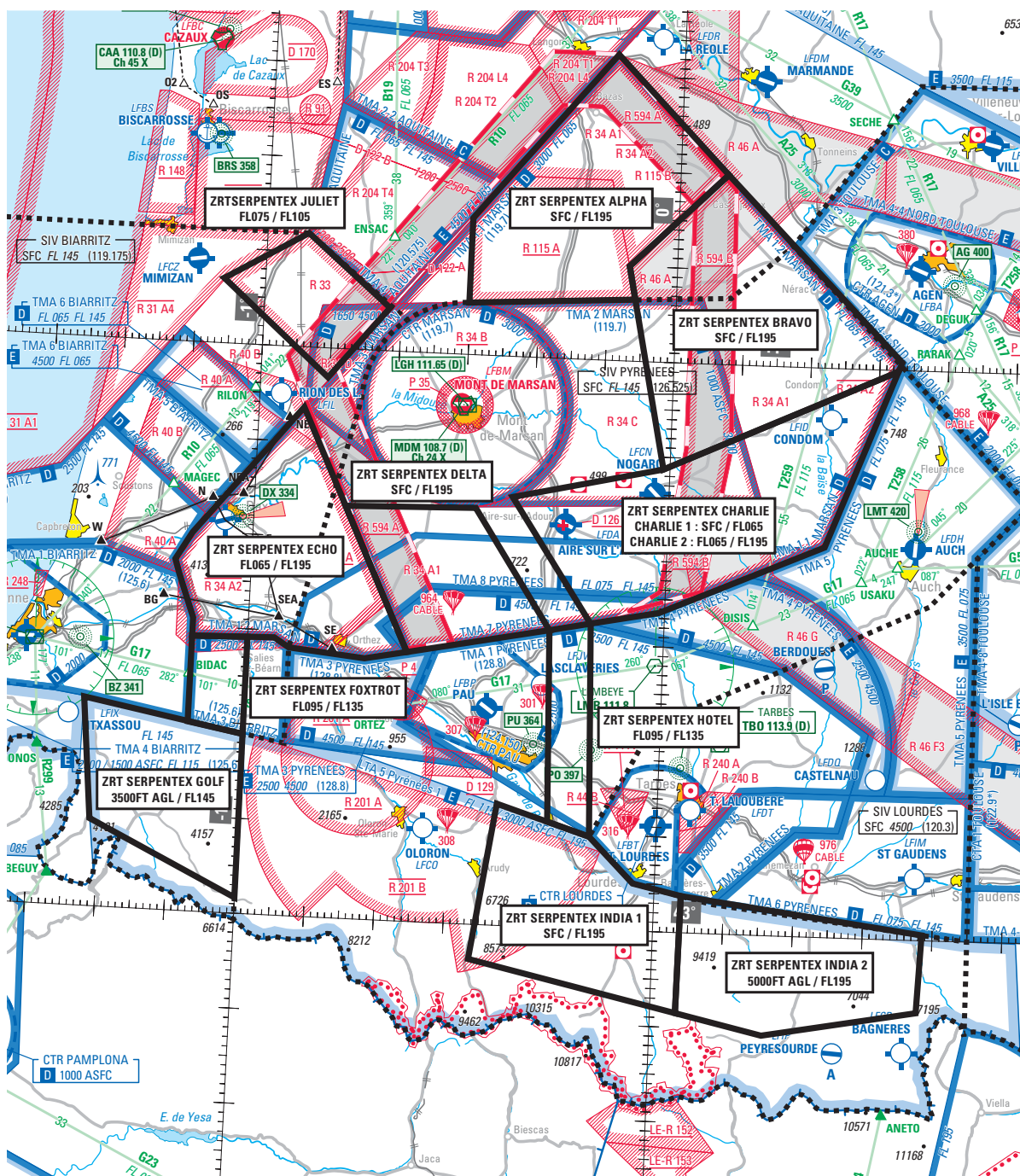


FIR Bordeaux LFBB et AD : Condom Valence sur Baïse LFID, Nogaro LFCN, Aire sur l'Adour LFDA, Mont de Marsan LFBM, Cazaux LFBC, Mimizan LFCZ, Pau Pyrénées LFBP, Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT, Oloron Herrere LFCO, Rion des Landes LFIL, Biscarrosse Parentis LFBG, Dax Seyresse LFBY, Biarritz Bayonne Anglet LFBZ

VALIDITE : Du 15 septembre au 03 octobre 2014

OBJET : Création de 12 zones réglementées temporaires (ZRT) pour EXERCICE SERPENTEX 2014 en région Sud-Ouest



ACTIVITE

Exercice international mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense de tous types (avions de combat, avions de transport, tactique, hélicoptères, parachutages, aéronefs ravitailleurs et aéronefs télé-pilotés non habités) français ou étrangers, évoluant en CAM, de jour ou de nuit, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE**Pour les ZRT SERPENTEX ALPHA, BRAVO, CHARLIE 2, DELTA, ECHO, GOLF, INDIA 1 et INDIA 2**

Activables dans les créneaux suivants :

- 15/09, 19/09, 22/09, 26/09, 29/09 et le 03/10 : 0600 – 1630
- 16/09, 17/09, 18/09, 23/09, 24/09, 25/09, 30/09, 01/10 et 02/10 : 0600 – 2300.

Pour les ZRT SERPENTEX FOXTROT, HOTEL et JULIET

Pour les mêmes créneaux, activables et désactivables avec un préavis de 15 minutes.

Pour les ZRT SERPENTEX FOXTROT et JULIET

Durée réelle d'activation 10 minutes.

Pour la ZRT CHARLIE 1

Activables dans les créneaux suivants :

Le 16/09, 17/09, 18/09, 23/09, 24/09, 25/09, 30/09, 01/10 et 02/10 : CS+30 – 2300

L'activité réelle sera transmise à J-1, par la cellule de coordination de l'espace, à l'ensemble des organismes de contrôle civils et militaires concernés par l'exercice.

INFORMATION DES USAGERS

Bordeaux ACC : 129.100 MHz
 Bordeaux ACC : 125.100 MHz
 Marsan APP : 119.700 MHz
 Aquitaine INFO : 120.575 MHz
 Cazaux APP : 119.600 MHz
 Biarritz INFO : 119.175 MHz
 Biarritz APP : 125.600 MHz
 Pyrénées INFO : 126.575 MHz
 Lourdes INFO : 120.300 MHz
 MARINA (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz.

ORGANISMES GESTIONNAIRES

ZRT SERPENTEX ALPHA, BRAVO, CHARLIE 1, CHARLIE 2, DELTA, ECHO et JULIET : L' Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan.
 ZRT SERPENTEX FOXTROT, GOLF, HOTEL, INDIA 1 & 2 : le Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan (ou CDC de remplacement).

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire,
- les sociétés de travail aérien signataires d'un protocole avec l'Armée de l'Air.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT SERPENTEX ALPHA Limites latérales 44°10'00"N -- 000°07'00"W 44°06'30"N -- 000°06'00"W 44°05'28"N -- 000°30'10"W 44°14'24"N -- 000°30'08"W 44°32'15"N -- 000°09'46"W 44°20'00"N -- 000°07'00"E 44°10'00"N -- 000°07'00"W Limites verticales SFC / FL195	ZRT SERPENTEX BRAVO Limites latérales 43°48'43"N -- 000°00'57"W 43°59'52"N -- 000°32'43"E 44°00'49"N -- 000°33'15"E 44°20'00"N -- 000°07'00"E 44°10'00"N -- 000°07'00"W 43°48'43"N -- 000°00'57"W Limites verticales SFC / FL195
ZRT SERPENTEX CHARLIE 1 Limites latérales 43°59'52"N -- 000°32'43"E 43°48'43"N -- 000°00'57"W 43°45'11"N -- 000°22'38"W 43°32'11"N -- 000°10'38"W 43°33'35"N -- 000°00'49"W 43°41'06"N -- 000°22'48"E 43°59'52"N -- 000°32'43"E Limites verticales SFC / FL065	ZRT SERPENTEX CHARLIE 2 Limites latérales 43°59'52"N -- 000°32'43"E 43°48'43"N -- 000°00'57"W 43°45'11"N -- 000°22'38"W 43°32'11"N -- 000°10'38"W 43°33'35"N -- 000°00'49"W 43°41'06"N -- 000°22'48"E 43°59'52"N -- 000°32'43"E Limites verticales FL065 / FL195
ZRT SERPENTEX DELTA Limites latérales 43°43'52"N -- 000°27'55"W 43°31'19"N -- 000°16'31"W 43°28'22"N -- 000°36'57"W 43°43'28"N -- 000°46'47"W 43°43'52"N -- 000°27'55"W Limites verticales SFC / FL195	ZRT SERPENTEX ECHO Limites latérales 43°53'39"N -- 000°53'27"W 43°39'53"N -- 001°08'43"W 43°37'00"N -- 001°11'00"W 43°35'30"N -- 001°10'20"W 43°30'55"N -- 001°08'00"W 43°29'00"N -- 001°08'00"W 43°29'15"N -- 000°56'10"W 43°28'16"N -- 000°54'00"W 43°27'30"N -- 000°43'00"W 43°28'22"N -- 000°36'57"W 43°53'39"N -- 000°53'27"W Limites verticales FL065 / FL195
ZRT SERPENTEX FOXTROT Limites latérales 43°29'00"N -- 001°08'00"W 43°19'57"N -- 001°08'00"W 43°18'55"N -- 001°00'01"W 43°29'10"N -- 001°00'01"W 43°29'00"N -- 001°08'00"W Limites verticales FL095 / FL135	ZRT SERPENTEX GOLF Limites latérales 43°18'55"N -- 001°00'01"W 43°21'59"N -- 001°23'04"W 43°09'13"N -- 001°21'21"W 43°01'40"N -- 001°00'00"W 43°18'55"N -- 001°00'01"W Limites verticales 3500FT AGL / FL145
ZRT SERPENTEX HOTEL Limites latérales 43°31'19"N -- 000°16'31"W 43°11'09"N -- 000°15'42"W 43°09'45"N -- 000°09'37"W 43°32'11"N -- 000°10'36"W 43°31'19"N -- 000°16'31"W Limites verticales FL095 / FL135	ZRT SERPENTEX INDIA 1 Limites latérales 43°12'49"N -- 000°23'02"W 43°09'45"N -- 000°09'37"W 43°05'00"N -- 000°03'07"W 43°03'52"N -- 000°03'52"E 42°51'31"N -- 000°03'39"E 42°56'21"N -- 000°26'12"W 43°12'49"N -- 000°23'02"W Limites verticales SFC / FL195
ZRT SERPENTEX INDIA 2 Limites latérales 43°03'52" N -- 000°03'52" E 43°00'34" N -- 000°38'31" E 42°52'21" N -- 000°38'00" E 42°49'28" N -- 000°16'02" E 42°51'31" N -- 000°03'39" E 43°03'52" N -- 000°03'52" E Limites verticales 5000FT AGL / FL195	ZRT SERPENTEX JULIET Limites latérales 44°12'00"N -- 000°54'00"W 44°04'32"N -- 000°41'41"W 43°56'56"N -- 000°50'15"W 44°06'50"N -- 001°06'03"W 44°07'00"N -- 001°05'38"W 44°12'00"N -- 000°54'00"W Limites verticales FL075 / FL105

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace supérieur :

Des activités complémentaires sont programmées en TSA 34, deux fois par semaine durant les trois semaines, au profit d'opérations de ravitaillement en vol.

Les créneaux d'activation de cette zone « gérable » seront communiqués au plus tard à J-1 avant 12h00 par le CDPGE.

Espace inférieur :**ZRT BRAVO :**

Le transit des aéronefs effectuant des activités particulières sera possible sur autorisation, jusqu'à une hauteur de 1500FT AGL, après coordination entre l'ESCA de Mont-de-Marsan et le gestionnaire de l'espace aérien SERPENTEX (ASM).

ZRT INDIA 1 et 2 :

Le transit ainsi que le travail aérien d'hélicoptères sera possible sous réserve de l'établissement et du respect d'un protocole entre les sociétés concernées et l'Armée de l'Air.

Restrictions :

Lors de l'activation de la ZRT FOXTROT et de la ZRT HOTEL, l'AWY G17 est neutralisée entre le FL095 et FL135.

Lors de l'activation de la ZRT JULIET, l'AWY R10 est neutralisée entre le FL075 et FL105.

Remarque :

L'aéronef télé-piloté non habité HARFANG décollera de la base aérienne de Cognac afin d'effectuer son transit (SUP AIP 132/14) dans les espaces aériens du CMC de Cazaux (zone LF-R 31) afin de pouvoir emprunter l'ensemble des ZRT créées pour l'exercice.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUP AIP - Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes PEE (Plans Exercices Evaluation)
Téléphone : 04.69.84.47.98 ou 04.69.84.47.99
PNIA 811 942 4798 (99)

Pendant l'exercice :

Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.58.46.17.35

Centre Militaire de Contrôle (CMC) de Cazaux
Téléphone : 05.56.22.99.11